



Mini-Val juillet 2024

2991, chemin Saint-Léon, Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
819 657-4790 info@val-racine.com www.val-racine.com



Crédit photo : Angèle Rivest

Dimanche, le 30 juin, plusieurs anciens joueurs des équipes de balle-molle de Val-Racine se sont réunis au centre communautaire dans le cadre de joyeuses retrouvailles. Ils en ont profité pour visionner un vieil enregistrement de parties lors d'un tournoi, de se taquiner et de conclure ces retrouvailles autour d'un repas. La possibilité de reprendre l'événement a été évoquée.

AGENDA JUILLET 2024

5 juillet	Vendredis libres au centre communautaire
9 juillet	2 ^e rencontre – Plan de développement à 19h
19 juillet au 4 août	Fermeture du bureau du 19 juillet au 4 août inclus
8 août	Réunion du Comité Les Dynamiques à 13h30
9 août	Collecte des Résidus Domestiques Dangereux RDD
13 août	Séance ordinaire du conseil municipal à 19h

SOMMAIRE

Adoption du règlement No 320.....	p. 2
Escouade canine MRC.....	p. 2
Agent de liaison pour le comité culturel	p. 2
Plan de développement et plan d'action.....	p. 2
Les vendredis libres	p. 2
Permis de brûlage et feux de camp	p. 3
Comité Les Dynamiques	p. 4
Compostage – Bac brun.....	p. 4
Finissants - finissantes	p. 4
Retrouvaille des anciens joueurs et joueuses de balle.....	p. 4
Collecte RDD (Résidus domestiques dangereux).....	p. 5
Festival Saint-Zénon-de-Piopolis	p. 6
Sous le ciel étoilé	p. 6

ADOPTION DE RÈGLEMENT N° 320

Le règlement no 320 modifiant le règlement No 318 régissant les comptes de taxes et fixant le taux de taxes 2024, a été adopté à la séance du 2 juillet 2024. Vous pouvez consulter ces règlements en faisant la demande au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité.

ESCOUADE CANINE MRC - FERMETURE DE L'ENTREPRISE

Nous tenons à vous informer que l'Escouade Canine MRC 2017, nous a annoncé sa fermeture. Un comité formé de maires et de directrices générales travaille actuellement à nous faire une recommandation suite à une présentation de deux entreprises et une future OBNL dans le même secteur d'activité.

À la séance du 2 juillet dernier, le conseil municipal a statué qu'en attendant la recommandation du comité, nous allons utiliser les services de façon ponctuelle des deux compagnies qui nous ont fait une offre de service afin de déterminer avec laquelle, nous signerons un contrat annuel après la recommandation du comité.

À partir de maintenant et ce, jusqu'à la signature d'une entente, vous devez contacter la municipalité pour signaler toutes les situations en lien avec les animaux domestiques ou pour enregistrer votre ou vos chiens au 819-657-4790 ou par courriel au info@val-racine.com. Pour une urgence concernant un chien dangereux la Sûreté du Québec au 819-583-1710

AGENT DE LIAISON POUR LE COMITÉ CULTUREL

La Municipalité est à la recherche d'un (e) agent (e) de liaison afin d'être le répondant de l'agent de développement culturel de la MRC.

La personne intéressée sera le point de contact entre l'agente de développement culturel de la MRC et la Municipalité. Ça ira dans les deux sens : si la Municipalité a des informations d'ordre culturel (demande d'aide, spectacle à venir, annonce d'un événement, consultation, commentaire) à fournir ou à demander à l'agente, ce sera le bon canal. La D.G. sera tenue au courant des communications.

L'implication de cet "agent de liaison" sera de communiquer au conseil municipal par le biais de la D.G. ou directement aux conseillers ses échanges avec l'agente de développement culturel et/ou le comité consultatif culturel de la MRC.

Ce ne devrait pas être une tâche très accaparante pour une personne intéressée à la culture. Les personnes intéressées signifient leur intérêt au bureau municipal avant le 7 août.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PLAN D'ACTION 2025-2029

Prendre note que la 2^e rencontre du 9 juillet à 19h au centre communautaire est maintenue afin de compléter le bilan du plan de développement qui prend fin cette année.

Pour ce qui est de la rencontre du 17 juillet, elle est reportée à une date ultérieure (fin de l'été / début de l'automne) car nous sommes en attente d'une reconnaissance MADA (Municipalité amie des aînés).

Vous serez invités à nouveau pour participer à cette rencontre dès que la date sera connue.

LES VENDREDIS LIBRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Dates à retenir : 5 juillet, 9 août et 6 septembre 2024

Les portes du centre communautaire seront ouvertes pour accueillir tous les citoyens de Val-Racine. Venez vous divertir librement, passer du bon temps et socialiser.

Plus on est de fous, plus on s'amuse !



PERMIS DE BRÛLAGE

Du 1^{er} avril au 15 novembre, si vous désirez allumer un feu pour détruire un tas de foin sec, de bois, de broussailles, de branchages, d'arbres, d'arbustes ou plantes, vous devez au préalable faire la demande d'un permis de brûlage qui vous sera émis gratuitement.

Composez le **819-657-4790** durant les heures d'ouverture du bureau municipal (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16 h 30). En dehors des heures d'ouverture du bureau, veuillez appeler le conseiller municipal Serge Delongchamp au **819-657-4402**.

Visiter le site web de Sopfeu qui donne plusieurs informations très intéressantes sur la protection de nos forêts
<https://sopfeu.qc.ca/prevenir/feux-de-camp/>

FEUX DE CAMP

Avant d'allumer un feu de camp, il faut s'assurer que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) n'a pas décrété d'**INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT**. Pour le vérifier, consulter les restrictions en vigueur sur le site web de la SOPFEU.

Il est également important de consulter la municipalité car elle peut en effet restreindre la possibilité de faire des feux sur son territoire, et ce même sans qu'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert soit décrétée par le MFFP.

Même quand cela est permis, il n'est pas recommandé d'allumer un feu lorsque le **DANGER D'INCENDIE** varie d'élever à extrême ou que le **VENT** souffle à plus de 20km / h.

Pour faire un feu de camp sécuritaire, il est portant de choisir un **EMPLACEMENT** bien dégagé et à l'abri du vent. Le feu doit être fait sur un sol de sable, de gravier ou de terre battue, dépourvu de combustible au sol, tel que des feuilles mortes ou des broussailles.

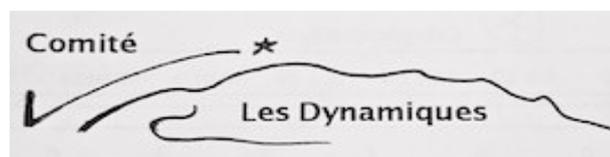
De plus, la **DIMENSION** du feu ne devrait pas excéder un mètre par un mètre.

Il est nécessaire de **SURVEILLER** un feu de camp en tout temps et d'avoir de l'eau, du sable ou de la terre à portée de main pour l'éteindre rapidement en cas de besoin. Il est primordial d'**ÉTEINDRE** complètement un feu avant de quitter les lieux. Pour ce faire, il est nécessaire de l'arroser abondamment en prenant soin de bien mélanger les braises. Il est recommandé de la refaire, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune source de chaleur, de telle sorte que vous puissiez toucher les cendres avec la main. Si vous n'avez pas d'eau à votre portée, vous pouvez utiliser du sable ou de la terre.

Environ 60 incendies de forêt par année sont causés par des feux de camp.
Soyez prudent et prudente !

Prochaines réunions :

- Le jeudi 8 août à 13h30 à salle du conseil
- Le 10 octobre pour l'assemblée générale annuelle



AGA (Assemblée générale annuelle) du 10 octobre.

Tous les résidents de Val-Racine sont invités à y assister et encouragés à participer aux réunions, sans qu'il y ait d'obligations de leurs parts. Vos idées ou suggestions sont bienvenues.

COMPOSTAGE - BAC BRUN

Trucs et rappels

- **Sacs compostables** : Priorisez l'utilisation de journaux dans le fond du bac. **Les sacs biodégradables sont interdits.** Utilisez des sacs de papier ou des sacs compostables comportant le logo.
- **Vers blancs** : Gardez les résidus de viande au frigo ou au congélateur jusqu'au jour de collecte. En cas d'apparition de vers blancs, les éliminer en versant un peu de sel ou de vinaigre à l'intérieur du bac.
- **Limitier les odeurs** : Entreposer le bac brun à l'ombre, sortez-le à chaque collecte et rincez-le périodiquement à l'aide d'un savon doux ou d'une solution de vinaigre et d'eau.
- **Attention interdit dans le bac brun** : Animaux morts, rognures de cèdre, les branches d'un diamètre supérieur à un crayon, le gazon, le gravier, les pierres, roches, sacs de plastique même compostables, biodégradables ou oxo-biodégradables.
- **Astuce de pro** : Ne mettez pas de liquides dans votre bac brun (soupe, lait, jus, café, thé, etc.), versez-les plutôt dans l'évier.



FINISSANTES - FINISSANTS

La municipalité de Val-Racine vous rappelle son aide de 100 \$ aux finissants du secondaire résident de la municipalité, sur présentation d'une copie du diplôme.

Envoyez-nous votre preuve de diplomation dès que possible à info@val-racine.com



RETROUVAILLE DES ANCIENS JOUEURS ET JOUEUSES DE BALLE



Le magnifique présentoir contenant une partie des trophées remportés par les équipes successives de balle-molle de Val-Racine, de même que des photos anciennes et même de gants (fatigués) de joueurs, a été dévoilé à l'occasion des retrouvailles, dimanche 30 juin. Les applaudissements ont fusé lors du dévoilement.

Il y avait beaucoup d'émotions dans l'air à l'évocation de nombreux souvenirs qui s'entrecroisaient. Les différentes équipes représentant Val-Racine ont remporté beaucoup de succès au cours des années 1980-1990.

L'initiative a été proposée il y a quelques mois par Marcel Blais et de nombreux ex-joueurs se sont alors spontanément joints au mouvement. Jean Blais a réalisé un travail de moine en nettoyant et réparant de nombreux trophées qui avaient été relégués aux oubliettes depuis de nombreuses années.

Le présentoir est l'œuvre de Jean-Claude Roy et Yvon Gendron.

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)



IMPORTANT
Changement de méthode de collecte, aucun sac fourni.



ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers. Par souci de sécurité, veuillez suivre les instructions qui suivent. Les produits doivent être dans leur contenant d'origine ou un contenant étanche correctement identifié.

- 1 Déposez vos RDD à l'extérieur, près de votre porte d'entrée principale, à l'abri des intempéries.
- 2 Ne placez pas les produits dangereux près de la rue afin de prévenir les risques d'accident avec les enfants ou les animaux.
- 3 Identifiez vos RDD à l'aide des étiquettes ci-dessous. Les étiquettes peuvent être agrafées ou fixées avec du ruban adhésif.
- 4 Placez le reste de cette feuille jaune dans votre porte ou votre fenêtre de façon à ce qu'elle soit bien visible de la rue. Cela indique à l'agent en environnement que vous avez des RDD à faire ramasser. *Si la maison est loin de la voie publique, mettre l'avis en bordure de la route, sur la boîte aux lettres ou sur votre numéro de porte.
- 5 Les produits (RDD) doivent être déposés avant 7 h 30 le matin de la collecte prévue dans votre secteur.

Pour une liste complète des produits acceptés, visitez le site Web de la MRC.

DES QUESTIONS?



www.mrcgranit.qc.ca



819 583-0181 poste 116

HORAIRE DE COLLECTE

9 AOÛT 2024

CHEMIN DE LA MONTAGNE
ROUTE CHESHAM
11E RANG
CHEMIN DE FRANCEVILLE
CHEMIN DE LA BUTTE
CHEMIN DE LA FORÊT-ENCHANTÉE
CHEMIN DE PIOPOLIS

9 AOÛT 2024 - SUITE

CHEMIN DOYON
CHEMIN DU SOLEIL-LEVANT
CHEMIN SAINT-LÉON
CHEMIN AU BOIS-DORMANT
RANG DE LA COLONIE
RANG DES HARICOTS

VAL-RACINE



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Agrafez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits



FESTIVAL SAINT-ZÉNON- DE-PIOPOLIS

Avec Wilfred LeBouthillier

VENREDI le 19 juillet



SOUS LE CIEL ÉTOILÉ



LA VOIE LACTÉE

Le solstice d'été étant passé, les nuits commencent à rallonger. Parallèlement, la Voie lactée, notre galaxie, apparaît de plus en plus tôt après le coucher de soleil. **En effet, en regardant vers le sud, vous pourrez apercevoir cette bande laiteuse qui se révèle à l'horizon.** Il s'agit en fait de milliards d'étoiles qui composent notre galaxie et qui s'élèveront au-dessus de nos têtes plus la nuit avancera.

Afin de bien voir la Voie lactée, assurez-vous que les conditions soient bonnes : un siège confortable, une couverture, un ciel dégagé et **un environnement nocturne sans pollution lumineuse.**

Peut-être serez-vous tenté d'immortaliser la vue. Certains cellulaires permettent de régler le temps d'exposition de la caméra à 30 secondes lorsqu'il fait sombre. Pour que l'image soit nette, il faut aussi stabiliser l'appareil grâce à un trépied.

Bonnes observations !



RÉSERVE
INTERNATIONALE
DE CIEL ÉTOILÉ
DU MONT-MÉGANTIC

Fermeture du bureau : du 19 juillet au 4 août inclusivement

